

### Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Nous voyons à chaque jour des preuves que ce gouvernement élu par une majorité de Canadiens est tout à fait incompétent et ne mérite plus la confiance des Canadiens. En l'occurrence, il a commis un beau gâchis dans le secteur le plus important de l'économie canadienne en cédant aux volontés des États-Unis. La seule réaction qui nous vient des banquettes ministérielles est la suivante: «Ma foi, nous avons fait de notre mieux.» Toutefois, il y avait d'autres solutions accessibles au gouvernement, mais celui-ci a décidé de n'en pas tenir compte. Il n'y a pas de doute que l'histoire nous révélera à quel point ce droit à l'exportation de 15 p. 100 va être extrêmement préjudiciable à l'industrie du bois d'oeuvre au Canada. Il va avoir un effet particulièrement dévastateur sur les moyens de subsistance et les perspectives économiques des petites localités rurales partout au Canada.

Cela nous révèle également autre chose au sujet du gouvernement. Quand la souveraineté est en jeu, le premier ministre est prêt à s'asseoir sur les genoux du président des États-Unis et à chanter. Il chante certes en l'occurrence. Il sacrifie notre souveraineté et nuit aux moyens d'existence des Canadiens qui travaillent dans ce secteur essentiel. C'est ce qu'il fait dans ce cas-ci.

En conclusion, je tiens à dire à mes vis-à-vis qu'il n'y a aucune honte à dire aux membres du Cabinet qu'ils vont voter contre ce projet de loi, car il incombe avant tout au Cabinet de présenter un projet de loi qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens et non pas seulement des mesures qui ne feront qu'améliorer les relations personnelles du premier ministre avec le président des États-Unis.

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame la Présidente, j'ai pris mon temps avans d'intervenir, car je voulais donner la possibilité aux ministériels de participer au débat. Je dois dire que je suis quelque peu déçu de voir qu'ils n'ont pas profité de l'occasion. Nous voulons connaître leur point de vue au sujet du projet de loi concernant l'imposition d'une taxe sur les exportations de bois d'oeuvre.

Je voudrais aborder trois questions essentielles concernant cette mesure. Fondamentalement, je veux me pencher sur la question de la souveraineté canadienne et sur certaines des choses auxquelles le gouvernement a renoncé en concluant cet accord avec les Américains. Je souhaite également mettre en évidence le lien qui existe entre ce projet de loi et la stratégie économique globale du gouvernement, stratégie sur laquelle il joue son avenir, à savoir les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

Ce qu'il y a de plus révoltant c'est le tort que ce projet de loi cause à notre souveraineté, du fait que le gouvernement canadien a signé cet accord avec les États-Unis, l'un des pays les plus puissants du monde, que l'on compare souvent à un éléphant. C'est l'éléphant entre les pattes duquel la souris canadienne doit dormir. S'il bouge, la souris canadienne est en grand danger. En fait, le gouvernement est devenu peureux comme une souris dans ses relations avec les États-Unis.

Après avoir imposé la taxe sur les exportations de bois d'oeuvre, le gouvernement veut ensuite mettre en oeuvre un droit équivalent au niveau provincial, car les ressources sont de

compétence provinciale au Canada, mais il doit auparavant obtenir l'accord du gouvernement américain. Une fois que les gouvernements fédéral et provinciaux auront réussi à élaborer un régime pour remplacer la taxe fédérale par un droit provincial, ils devront ensuite le faire approuver par le gouvernement américain. C'est là l'accord que le gouvernement conservateur a conclu avec les États-Unis. Cet accord nous amène à renoncer à une bonne part de la souveraineté nationale. Il équivaut à ramper devant Ronald Reagan. Le voisinage d'une nation aussi puissante oblige les Canadiens à rester sur leurs gardes en tous temps en ce qui concerne leur souveraineté, non seulement en matière de commerce, comme dans le cas du bois d'oeuvre par exemple, mais aussi relativement à nos frontières nationales.

• (1520)

Or les frontières soulèvent un problème controversé en Colombie-Britannique à propos duquel le gouvernement doit se montrer ferme et même coriace. S'il arrive à un gouvernement canadien de faire preuve de faiblesse dans un domaine donné, les Américains l'exploiteront dans d'autres domaines également. La faiblesse manifestée par le gouvernement lorsqu'il a cédé sur la question de la souveraineté nationale aura des répercussions dans d'autres domaines.

Je prie les députés de se pencher sur la question de la souveraineté du Nord. D'après les cartes canadiennes, de grandes superficies de l'Arctique relèvent des autorités canadiennes; cela, les Américains le contestent. Ils remettent ainsi notre souveraineté en question dans cette région. Si nous cédon à propos de l'exportation du bois, ils vont s'imaginer que nous en ferons autant lorsqu'ils s'agira de nos frontières dans l'Arctique.

Il importe donc qu'un gouvernement puisse tenir tête aux Américains, pas nécessairement avec animosité, mais avec fermeté, pour leur prouver que lorsqu'il s'agit d'une question de souveraineté, les Canadiens ne font pas de compromis. Il nous a fallu beaucoup de temps pour établir nos droits à cet égard. Nous le devons au courage dont ont fait preuve tous nos premiers ministres les uns après les autres. Il a tout d'abord fallu tenir tête à la Grande-Bretagne pour établir la légitimité de la souveraineté canadienne. Il a fallu ensuite que des Canadiens aillent combattre pendant la Première et la Seconde Guerres mondiales pour établir la souveraineté canadienne. Nous l'avons acquise à prix d'or et à force de patience. Le gouvernement a tort de conclure précipitamment un accord sur le bois d'oeuvre pour économiser quelques dollars, soit l'argument qu'on nous a servi, ce qui affaiblira notre souveraineté. C'est une erreur de stratégie regrettable sur le plan international.

Cet accord non seulement laisse entrevoir que le gouvernement du Canada devra s'aplatir devant le gouvernement des États-Unis pour obtenir l'autorisation de remplacer le droit fédéral par une taxe provinciale, mais l'accord interdit en outre aux gouvernements fédéral et provinciaux d'accorder au secteur forestier des subventions, des prêts à faibles taux d'intérêt et d'autres avantages.